

Annexe II b Règlement d'examen

Épreuves	Unités	Coeff.	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissements privés Enseignement à distance Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
			Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Baccalauréat professionnel « commercialisation et services en restauration »								
E1 - Épreuve scientifique et technique	U.1	5						
E11 - Sous-épreuve de technologie	U11	2	CCF écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E12 - Sous-épreuve de sciences appliquées	U12	2	CCF écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E13 - Sous-épreuve de mathématiques	U13	1	CCF écrit		Ponctuel, écrit	1 h	CCF écrit	
E2 - Épreuve de gestion et de dossier professionnel	U.2	5						
E21- Sous-épreuve de mercatique et de gestion appliquée	U21	2	CCF écrit (1)		Ponctuel, écrit (1)	2 h	CCF écrit (1)	
E22 - Sous-épreuve de présentation du dossier	U22	3	CCF oral		Ponctuel, oral	30 min (2)	CCF oral	
E.3 - Épreuve professionnelle	U.3	9						
E31 - Sous-épreuve de communication et commercialisation	U.31	4	CCF écrit, oral et pratique		Ponctuel, écrit, oral et pratique	1 h 30 min (3)	CCF écrit, oral et pratique	
E32 - Sous-épreuve d'organisation et mise en œuvre d'un service	U.32	4	CCF écrit, oral et pratique		Ponctuel, écrit, oral et pratique	4 h	CCF écrit, oral et pratique	
E33 - Sous-épreuve prévention-santé-environnement	U.33	1	CCF		Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve d'anglais	U.4	3	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
E.5 - Épreuve de français-histoire-géographie-éducation civique	U.5	5						
E51 - Sous épreuve de français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30 min	Ponctuel, écrit	2 h 30 min	CCF	
E52 - Sous-épreuve d'histoire-géographie-éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.6 - Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	3 h	CCF	
E.7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel, pratique		CCF	
Épreuve facultative de langue vivante (4)	UF1		Oral	20 min	Oral	20 min	Oral	20 min

(1) Ces sous-épreuves peuvent faire référence à un même contexte professionnel.

(2) La durée de l'épreuve se décompose en 10 min de présentation et 20 min d'échanges avec le jury.

(3) La sous-épreuve comporte trois ateliers de 30 minutes maximum chacun.

(4) La LV choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention..